

## Charles Auguste VÉZIN (1840-1919)

Né le 25 janvier 1840 à Bassou (Yonne).  
Fils de Joseph Vézin, 25 ans, bourrelier.  
Marié à Céline Clémence Duperray.

Dispensé de service militaire par remplacement.  
A pris part néanmoins à la guerre de 1870-1871.

Il débute en France par les travaux suivants :

Chemins de fer :

3<sup>e</sup> lot de Cravan à Avallon : 15 km ;

2<sup>e</sup> lot de Prautoy à Is-sur-Tille : 25 km ;

4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots d'Auxerre à Gien : 30 km.

Halage à vapeur :

Canal de Bourgogne, pose de voie et bâtiments : 240 km.

Il arrive en Indo-Chine en 1886, dans les valises de son compatriote Paul Bert.

Principaux travaux :

Achèvement des casernes d'infanterie de Hanoï : 4 corps de bâtiments ;

Poudrière de Hanoï ;

Bâtiments civils de Hanoï : 4 corps de bâtiments ;

[Usine de chaux et ciments à Hongay \(1887\) :](#)

[Chemins de fer Phu-lang-Thuong-Langson](#) : 105 km ;

Quais de Hanoï

Adduction d'eau et d'égouts de la ville de Hanoï : 4 MF ;

Docks de Haïphong ;

[Ponts à tablier métallique du ch. de fer de Hanoï à la porte de Chine](#) ;

Pont de Hué.

Chevalier de la Légion d'honneur (1903).

Avis de décès : *Le Matin*, 8 mai 1919.

Associé à Claude-Augustin Huardel,  
il assure la construction des quais de Hanoï (en sous-traitance)  
et de quatre bâtiments au Lac de cette ville.

Construction des quais de Hanoï  
pour le compte de la

[Compagnie industrielle d'études et entreprises générales françaises pour le Tonkin,  
l'Annam, la Chine](#)

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 décembre 1886)

Hanoï va être doté de quais depuis l'emplacement des Travaux publics jusqu'à l'arroyo qui sépare le Jardin public de la maison Schneider. Les travaux seront également faits sur les quais de la Concession.

Le tracé en a été fait mardi dernier sous la direction de M. de Vésine-Larue, ingénieur adjoint, en présence de M. Dausque, l'auteur du projet. Une commission, composée de

MM. Halais, vice-résident de Hanoï, président ; de Vésine-Larue, ingénieur-adjoint, secrétaire ; Allavaille, du Crouzet, Fellonneau, membres, est chargée d'examiner l'alignement du boulevard qui doit longer le quai de Hanoï.

Aussitôt les formalités remplies, les travaux commenceront. L'exécution en a été confiée aux deux entrepreneurs des bâtiments civils, MM. Vézin et Huardel, M. Huardel pour la partie aval, et M. Vézin pour la partie amont. Nous sommes assurés d'avance que les travaux seront menés vigoureusement par ces deux entrepreneurs, et de leur bonne et prompte exécution.

Voilà donc un commencement sérieux de grands travaux ; nous espérons bien qu'il sera le précurseur de nombreuses entreprises.

Les travaux des bâtiments civils seront prochainement achevés. Les maçonneries sont finies depuis deux mois, et, sans le retard apporté par le naufrage du *Prince-Albert*, qui amenait les fers nécessaires à ces constructions, elles seraient déjà occupées.

Les deux maisons bordant la propriété du sieur Peretti seront occupées par la vice-résidence de Hanoï, les deux autres seront occupées, celle près du Lac par les Postes et Télégraphes, celle près de la digue par le Collège Paul-Bert.

Ces constructions font bonne figure et nous adressons nos compliments à l'architecte des bâtiments civils. Les remblais retardés un peu par suite des hautes eaux seront achevés pour l'Exposition et seront exécutés moitié en sable et moitié en terre pour pouvoir approprier l'emplacement à quelque destination que ce soit.

---

CHRONIQUE JUDICIAIRE DE HANOI  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 janvier 1887)

Notre tribunal consulaire est constitué.

Ont été nommés assesseurs :

.....

Huardel, entrepreneur ;

Vézin, entrepreneur

---

[Travaux interrompus]  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1887)

Hanoï, le 26 février 1887.

Les travaux de construction des quais de Hanoï, qui avaient été si vigoureusement commencés par MM. Vézin et Huardel, viennent d'être arrêtés brusquement ; le concessionnaire, M. Dausque, représentant de la Compagnie industrielle d'études et d'entreprises générales françaises pour le Tonkin, l'Annam et la Chine, société anonyme à capital variable, dont le siège est à Paris, 71, rue Caumartin, étant, paraît-il, dans l'impossibilité de faire face à ses engagements. Les sommes dues à MM. Vézin et Huardel seraient d'environ 450.000 francs.

Que va faire le gouvernement du Protectorat en présence de cette défection du concessionnaire de gré à gré des quais de Hanoï ? Va-t-il poursuivre pour son compte l'œuvre commencée ou laissera-t-il de côté cette entreprise, un peu lourde pour son budget ? C'est, croyons-nous, cette dernière solution qu'on sera obligé d'adopter et, dans ce cas, il faudra se hâter de combler les tranchées actuellement ouvertes car les hautes eaux causeraient certainement de grands dommages si les travaux restaient dans l'état actuel.

Nous espérons que le mécompte qui vient de se produire pour l'entreprise des quais sera évité à l'avenir et que, dans le cas où l'on procéderait à des adjudications, on n'admettrait à y concourir que les personnes susceptibles de mener les entreprises à bonne fin.

---

**L'EXPOSITION DE HANOÏ**  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1887)

.....  
La plus belle exposition dans la branche des bâtiments est incontestablement la maison et ses dépendances en fer construites par la Société anonyme de Commentry-Fourchambault (16, place Vendôme à Paris), sur les plans de MM. Jacques Lequeux, architecte, et A. Coste, ingénieur civil.

La véranda est très spacieuse; l'habitant se trouve à l'abri des averses et du rayonnement nocturne, protégé du soleil et bien à l'ombre pendant la journée, tout en restant, pour ainsi dire, en plein air.

Une habitation avec ossature et charpente en fer, avec murs formés de doubles murettes en briques, laissant entre elle un espace vide, ou d'une murette en briques doublée intérieurement d'une cloison en liège aggloméré, isolant bien l'appartement de la température extérieure, présente de grands avantages ; comme élégance, solidité, confort, elle est appropriée aux besoins du pays.

Tout ce que l'industrie française du bâtiment a produit de bon figure dans la maison Commentry-Fourchambault :

Briques de liège Scrivener ; ardoises de Rimogne avec crochets Chevreau Lorrain ; marbrerie Séguin et C<sup>ie</sup> ; cheminées Sgrenna ; Devantures métalliques, Coché-Maillard. Les carrelages surtout sont intéressants et conviennent parfaitement aux pièces de la maison.

La construction de la maison a été confiée à M. Vézin, entrepreneur à Hanoï. Ce n'est pas s'aventurer de déclarer que, dans sa classe, l'exposition de Commentry-Fourchambault est celle qui a exigé le plus de sacrifices de la part de l'exposant.

---

**LETTRES DU TONKIN**  
**NÉCROLOGIE**  
Claude-Augustin Huardel  
(*Le Temps*, 24 août 1887)

Un nouveau deuil est venu frapper la colonie française d'Hanoï. M. Huardel, entrepreneur de travaux publics, est **mort le 9 juillet**, laissant de nombreux regrets parmi ses concitoyens. Les colons, auxquels s'étaient joints de nombreux militaires, ont rendu les derniers devoirs à M. Huardel, voulant témoigner ainsi leur sympathie pour la courageuse jeune femme <sup>1</sup> qui était venue rejoindre son père au Tonkin et lui avait créé un foyer si loin de la mère-patrie.

---

---

<sup>1</sup> Louise Huardel mariée à Pol Durand. D'où Louis Durand-Huardel, employé du Comptoir d'escompte national de Paris à Madagascar, puis directeur, administrateur et administrateur délégué de l'Union commerciale de Madagascar. Remariée à Georges-Charles Grandjean, ancien directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Haiphong, futur vice-président de la Banque de crédit industriel de Grèce, directeur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCl), président du Crédit foncier colonial et de la Banque française de l'Afrique équatoriale, etc. (avec le concours de Corinne Krouck).

LIQUIDATION  
Entreprise VÉZIN et HUARDEL  
Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1887)

M. VÉZIN, liquidateur de la Société VÉZIN ET HUARDEL, invite les créanciers à produire leurs titres et les débiteurs à se libérer dans le plus bref délai.

Le Liquidateur,  
VÉZIN

---

VENTE AUX ENCHÈRES D'UN MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR  
provenant de la liquidation Vézin et Huardel.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1887)

La vente aura lieu le dimanche 6 août, à 7 heures du matin, par devant le commissaire priseur.

ON VENDRA :

Tombereaux. — Brouettes. — Roues de brouettes. — Pelles. Pioches et Bêches. — Auges à mortier. — Pompe d'épuisement. — Broyeur. — Différents lots de bois et de fers. — 11 bœufs de trait. — 1 coffre-fort. — 1 jonque — Et divers autres articles.

Les droits ordinaires seront perçus en plus.

---

N° 555. — AUTORISATION DE PAYER par anticipation à M. Vézin 62.322 fr. 99 pour travaux exécutés sur les berges du fleuve Rouge pour compte de la Compagnie industrielle d'études et entreprises générales.

(*Moniteur du Protectorat de l'Annam et du Tonkin*, décembre 1887)

Du 7 décembre 1887.

Le secrétaire général, résident général *p. i.* de la République française en Annam et au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le contrat intervenu le 12 mars 1887 entre l'administration du Protectorat d'une part et

1° M. Vézin ;

2° M. Huardel, tous deux entrepreneurs à Hanoï d'autre part ; sous-traitants des travaux de construction de quais sur la rive droite du fleuve Rouge à Hanoï ;

Vu le rapport de l'expert nommé par ordonnance du président du tribunal consulaire de Hanoï, en date des 15 et 20 mars derniers ;

Considérant que si aux termes de l'article 2 du contrat précité, l'administration ne doit le paiement à M. Vézin de ses travaux que lorsque l'opposition qu'il a formée le 19 février dernier sur les sommes qui pourraient être dues à la Société [Compagnie] industrielle d'études et entreprises générales aura été validée en dernier ressort, les garanties offertes par cet entrepreneur et l'engagement qu'il souscrit permettent de lui faire le paiement anticipé qu'il sollicite des sommes reconnues par l'expert lui être dues,

ARRÊTE :

Article premier. — Est autorisé, sous réserve du recours qu'aurait l'administration du Protectorat contre cet entrepreneur, le paiement anticipé à M. Vézin, entrepreneur,

demeurant à Hanoï, de la somme de soixante deux mille trois cent vingt-deux francs, quatre-vingt-dix-neuf centimes (62.322 fr. 99) montant, à dire d'expert, des travaux exécutés par lui sur les berges du fleuve Rouge à Hanoï pour le compte de la Compagnie industrielle d'études et entreprises générales.

Art. 2. — Cette dépense sera imputable au crédit de pareille somme ouvert par le présent arrêté au chapitre VIII, 1<sup>re</sup> section, article 3 du budget de l'exercice courant.

Hanoï, le 7 décembre 1887.

Raoul BERGER.

---

VILLE DE HANOÏ

ADJUDICATION DES ABATTOIRS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1888)

L'adjudication des abattoirs de la ville de Hanoï a eu lieu jeudi dernier, 5 avril, à la vice-résidence et a donné les résultats suivants :

Vézin, entrepreneur à Hanoï	71 15 %
-----------------------------	---------

M. Koenig est déclaré adjudicataire à 81,56 p. %.

N<sup>o</sup> 335. — ALLOCATION d'une indemnité de 25.000 fr. à MM. Vézin et Huardel pour travaux supplémentaires aux bâtiments du Lac.  
(*Moniteur du Protectorat de l'Annam et du Tonkin*, juin 1888)

Du 4 juin 1888.

Le résident général p. i. de la République française en Annam et au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la décision de M. le gouverneur général en date du 26 février 1888, autorisant le paiement à MM. Vézin et Huardel, entrepreneurs des travaux de construction des quatre bâtiments du Lac, à Hanoï, d'une indemnité à déterminer ;

Vu le rapport de M. l'ingénieur-conseil en date du 1<sup>er</sup> avril 1888, concluant à la fixation à 25.000 francs du montant de cette indemnité,

ARRÊTE

Article premier. — Une indemnité de vingt cinq mille francs (25.000 fr.) est allouée à MM. Vézin et Huardel, entrepreneurs des travaux de construction, pour les dommages et les dépenses supplémentaires qui leur ont été causés par les ordres de l'administration pendant le cours des dits travaux.

Art. 2. — Ce crédit sera imputable au chapitre 13 ; art. 4, § 3 du budget de l'Annam et du Tonkin pour l'exercice courant.

Hanoï, le 4 juin 1888.

Raoul BERGER.

---

Le phare de Hon-dau  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1888)

La construction du phare de Hon-dau vient d'être terminée ; le feu a été allumé pour la première fois le 15 novembre. Ce phare est construit sur le point culminant de l'île, à une altitude de 17 mètres.

Il se compose d'un soubassement de 4 mètres en maçonnerie sur lequel se dresse une forte colonne en fonte de 8 mètres terminée par la lanterne ; l'élévation du phare au-dessus de la mer est de 59 mètres , il est éclairé par un feu de 5<sup>e</sup> ordre dont la portée est de 18 milles ; il pourra être aperçu des îles Narway et de l'embouchure du Tra-ly. Il est appelé à rendre de grands services à la navigation.

La maçonnerie en a été faite par M. Vézin ; ce sont des mécaniciens de l'*Adour* qui ont monté les pièces métalliques, sous la direction de M. Ebendinger, agent des travaux publics.

C'est toujours le père Gervais qui est chargé de garder et d'entretenir le phare. Ancien compagnon de M. Jean Dupuis, le père Gervais est installé sur sur l'île de Hon-dau depuis une dizaine d'années.

---

### L'ÉLECTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE À HAIPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1889)

Voici la liste patronnée par le *Colon*, qualifiée de liste des Magasins généraux.

#### CHAMBRE DE COMMERCE À HAIPHONG Élections du 17 mars.

.....  
Vézin, industriel.

---

#### ÉLECTIONS CONSULAIRES DE HAIPHONG

---

Résultats du scrutin du 11 mars  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1889)

Sont élus :  
JAME, par 52 voix.  
L. PILA 46  
CAUSSE 44  
VEZIN 44 —  
DANIEL 35  
BLETON 32 —

---

#### TONKIN Chambre de commerce de Haïphong (*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> mai 1889)

.....  
Les élections ont eu lieu, le dimanche 17 mars. M. L[ouis] Pila, de la maison Ulysse Pila et C<sup>o</sup>, concessionnaire des Docks, est passé le second sur la liste de Haïphong ; les autres élus sont : Vézin...

---

N° 331 *bis*. — ARRÊTÉ nommant MM. Fellonneau et Vézin  
membres du conseil du Protectorat.  
(*Le Bulletin officiel de l'Indochine française*, septembre 1889)

Du 8 septembre.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine française, officier de la Légion d'honneur,  
Vu l'arrêté, en date du 4 juillet 1889.

Sur la proposition de M. le résident supérieur au Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — Sont nommés membres du Conseil du Protectorat du Tonkin :  
MM. Fellonneau, agent principal des Messageries fluviales, membre du conseil  
municipal de Hanoï ;

Vézin, entrepreneur, membre de la chambre de commerce de Haiphong.

Art. 2. — Le résident supérieur au Tonkin est chargé d'assurer l'exécution du présent  
arrêté.

Hanoï, le 8 septembre 1889,

Pour le gouverneur général et par délégation spéciale,

Le résident supérieur au Tonkin.

BRIÈRE

---

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1889  
(*Les Tablettes coloniales*, 17 octobre 1889)

CLASSE 63

Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture.

Médailles d'argent

Vézin et Cie, Annam.

---

N° 580 *bis*. — ARRÊTÉ nommant des  
membres du conseil municipal de Haïphong.  
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, décembre 1889)

Article premier. — Sont nommés membres du conseil municipal de Haïphong...  
MM. James [*sic* : *Jame (Denis frères)*], Jeanning, Pila et Vézin.

[Vézin fut aussi administrateur du *Courrier d'Haïphong*.]

---

[Exposition universelle de Paris \(1889\)](#)

(*Journal officiel de la République française*, 6 décembre 1889, p. 6.077-6.080)

Classe 41 (Mines et métallurgie). — Sans être aussi favorisé que la province  
limitrophe du Yunnan, le Tonkin possède un très grand nombre de métaux. L'avenir  
seul dira si ces gisements sont assez riches pour être exploités. M. Fuchs avait exposé  
une collection de minerais, recueillie au cours de son voyage. La Société de l'île de Ké-

bao, concédée à M. Dupuis, a exposé des charbons de terre, et M. Vézin des minerais de la province de Hon-Gay.

---

LETTRES DU TONKIN  
Inauguration à Hanoï de la statue de Paul Bert le 14-Juillet  
(*Le Temps*, 2 septembre 1890)

.....  
Un membre du comité de souscription, M. Lacaze, et un Auxerrois, M. Vézin, ont parlé après le *kinh-luoc*, puis les troupes, massées rue Paul-Bert, défilèrent devant les tribunes à côté desquelles se tenait le général en chef.

.....  
NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
CHEMIN DE FER  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre 1890)

Notre confrère du *Courrier d'Haïphong* annonce l'arrivée dans le port d'Haïphong de 25 tonnes d'antimoine provenant des mines d'Ac-koï appartenant à M. Vézin.

---

CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER PHU-LANG-THUONG-LANGSON  
EN SOUS-TRAITANCE POUR GEORGES SOUPE & RAVEAU

ENLÈVEMENT PAR LUU-KY

---

LETTRES DU TONKIN  
(*Le Temps*, 24 octobre 1891)

(De notre correspondant particulier)  
Haïphong, 19 septembre.

.....  
M. de Lanessan était encore légèrement souffrant mardi soir, 15 septembre, lorsqu'il s'est rendu au banquet organisé, en son honneur, par la chambre de commerce et la population de Haïphong.

.....  
Au dessert, M. Vézin, président de la chambre de commerce, a pris la parole le premier et affirmé au gouverneur général que le concours de tous lui était assuré.

---

N° 782. — ARRÊTÉ nommant les membres de la  
commission d'expropriation pour cause d'utilité publique,  
en Annam et au Tonkin

(Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin, décembre 1893)

Vézin, membre du Conseil du Protectorat.

---

LETTRE DE COCHINCHINE  
(*Le Journal des débats*, 19 février 1894)

Saïgon, le 10 janvier.

.....  
Quant aux préparatifs, pour le retour, un candidat politique ne jouerait pas mieux des hommes et des choses que ne le fait le gouverneur général [Lanessan], s'il voulait préparer une élection. Voici les cadeaux qu'il sème sur sa route : augmentation de la solde des fonctionnaires et concessions importantes de chemins de fer, dans le but de se ménager de puissants appuis dans la métropole.

.....  
La plus forte concession est réservée à M. Vézin qui est connu par sa captivité chez les pirates : on lui donne la ligne Hanoï-Hué, plus de 800 kilomètres à vol d'oiseau; il est vrai que la cour de Hué doit lui livrer la voie toute prête, mais elle s'y refuse jusqu'ici et le voudrait-elle que ses ressources financières ne lui permettraient pas de la mettre en état de recevoir les rails.

.....  
L'Exposition de Lyon  
(*Le Journal des débats*, 26 mai 1894)

.....  
On attend M. Vézin, président de la chambre de commerce d'Haïphong ; et Paulin Vial, ancien résident supérieur du Tonkin.

.....  
OBSÈQUES DU PRÉSIDENT SADI CARNOT

Les Français de l'Indo-Chine. — Télégramme à M. de Lanessan. — Les délégations du Tonkin et de la Cochinchine.  
(*Le Journal*, 2 juillet 1894)

M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, a reçu le 29 juin le télégramme suivant, signé des présidents des chambres de commerce d'Hanoï et d'Haïphong.

De Lanessan, Écouen.  
Français vous prie de déposer en leur nom couronne obsèques Carnot.  
BLANC, BROUSMICHE.

Avant même la réception de ce télégramme, M. de Lanessan et les fonctionnaires et colons de l'Indo-Chine, actuellement en France, avaient pris toutes les dispositions pour que nos colonies d'Extrême-Orient fussent représentées dignement aux obsèques de M. Carnot.

Cinq couronnes ont été déposées sur le char de M. Carnot par les délégués de l'Indo-Chine :

1° Une couronne offerte par M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine ; 2° une couronne offerte au nom des fonctionnaires et colons du Tonkin ; 3° une couronne offerte au nom des fonctionnaires et colons de la Cochinchine ; 4° une couronne offerte au nom des fonctionnaires et colons de l'Annam ; 5° une couronne offerte au nom des fonctionnaires et colons du Cambodge.

La colonie indo-chinoise était représentée aux obsèques de M. Carnot par de nombreux fonctionnaires et colons en ce moment à Paris. Nous avons remarqué dans le cortège : MM de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine ; Brière, résident supérieur de l'Annam ; Morel, chef du cabinet ; Joyeux, chef du secrétariat particulier ; Bonheure, chef adjoint du cabinet ; Guis, directeur du contrôle financier ; Mahé, résident ; Lampué et Gaston de Lanessan, commis de résidence.

La délégation du Tonkin comprenait :

MM. [Vézin, président de la chambre de Haïphong](#) ; Devaux, avocat à Haïphong ; Bédard, entrepreneur à Haïphong ; Saint-Mathurin ; Leyret, entrepreneur à Hanoï ; Jacques, entrepreneur à Hanoï ; Gobert, colon à Hanoï ; Schneider, libraire à Hanoï ; Schneider, imprimeur à Hanoï, etc.

La Cochinchine était représentée par MM. Fourès, lieutenant gouverneur ; Blanchy, président du Conseil colonial ; Saintenoy, administrateur ; Jourdan, avocat défenseur ; docteur Mougeot, Portret, Benigni, Massy, Hartmann, Chassaing de Bourdeilles, Blancsubé, Picques, Réveiller, Lachapelle, doc phu Phuong, etc.

La délégation du Cambodge comprenait : MM. de Verneville, résident supérieur ; Vandelet, délégué au conseil supérieur des colonies ; Evrard, Carlinot, etc.

Nous avons certainement oublié des noms car tous les Indo-Chinois avaient tenu à accompagner la dépouille mortelle de l'honnête homme dont la fin tragique a si profondément ému tous les cœurs français.

G.

---

CHRONIQUE LOCALE  
HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1894)

Nous apprenons que M. Vézin, entrepreneur, a annoncé son prochain retour au Tonkin. Il s'embarquerait au commencement de septembre sur le paquebot que doit prendre M. le gouverneur général.

Quant à M. Devaux, il ne quitterait la France que vers la fin du mois d'octobre.

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1894)

Nous sommes très heureux d'apprendre que MM. Fabre, représentant de M. Vézin, et Arnold Dreyfus, négociant, vont beaucoup mieux depuis quelques jours. M. Fabre souffrait d'une insolation et de dysenterie ; M. Dreyfus était affecté d'un anthrax dont il a été heureusement opéré.

Tous deux sont aujourd'hui hors de danger et nous espérons vivement que leur guérison complète ne se fera pas attendre.

---

## ADDITION D'EAU DE HANOÏ

### HANOÏ CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1894)

D'après les derniers renseignements qui nous sont parvenus, la question des eaux de Hanoï a été enfin tranchée, M. Gibaud s'étant complètement désisté de ses prétentions.

MM. Letellier <sup>2</sup>, de la maison Baratoux, Letellier et Cie, entrepreneurs de travaux publics, 4, rue de Rome à Paris ; Vézin et Devaux, ont repris la suite de cette affaire.

### ÉLECTEURS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1895)

Nous devons nommer une nouvelle chambre de commerce. Ne votons que pour des hommes connus par l'indépendance de leur caractère ou par les services rendus au Tonkin.

Nous vous proposons de porter vos suffrages sur les noms suivants :

Berthoin, Brousmiche, Deveaux, Dreyfus, Gassier, Leduc, Millon, Rey, Vézin, Vidal.  
Un groupe d'électeurs.

Ces électeurs, il nous semble, ont été ou bien naïfs ou trop rusés.

Les candidats désignés plus haut sont, pour la plupart, d'honnêtes commerçants, d'humeur docile. Si cette liste passait, la chambre de commerce serait dans les mains de quelques intrigants qui n'ont, malheureusement pour la colonie, que trop montré jusqu'à ce jour ce dont ils sont capables. Il ne faut pas qu'un groupe d'honorables patentés serve de masque à des gens qui se moquent de l'intérêt public comme de leur dernière vieille chemise.

Quels sont, par exemple, « les services rendus au Tonkin » par M. Vézin, président actuel de la chambre de commerce ? M. Vézin a été le principal sous-entrepreneur de la

---

<sup>2</sup> Eugène Letellier (1845-1923) : il participe au creusement de l'isthme de Panama (en association avec Jules Baratoux) et à la construction des forts de la Meuse en Belgique, à partir de 1889 (avec Nallier et Baratoux). Président du conseil d'administration du quotidien *Le Journal*. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 mai 1902 (min. des Travaux publics), officier du 26 janvier 1912 (min. de l'intérieur) comme publiciste. Actionnaire de la Société de Kébao (1889) de la Banque industrielle de Chine (1913), administrateur de la Société d'études industrielles et commerciales de l'Annam et du Tonkin (1891).

Louis Eugène *Henri* Letellier (1868-1960) : fils d'Eugène, entrepreneur et publiciste. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 juillet 1904 (min. des Colonies) : nombreuses entreprises de travaux au Tonkin. Adduction d'eau dans la ville de Hanoï. Administrateur délégué du quotidien *Le Journal*. Officier de la Légion d'honneur du 30 janvier 1913 (min. Intérieur) : publiciste à Paris. Actionnaire du Crédit auxiliaire de industrie française, créé en 1919 pour soutenir les Éts Citroën, administrateur de la Société française auxiliaire des grands établissements de Sinaïa et Société des grands établissements de Constantza (Roumanie)(1920), des Wagons-lits, etc.

ligne du chemin de fer et il en a tiré, d'après ses propres déclarations, des sommes énormes. Par contre, ses sous-traitants, M. Porchet, M. Vola et autres, *n'ont pas gagné un sou* (pour ne pas dire plus).

À la rigueur, cette constatation prouverait tout simplement que M. Vézin est habile en affaires, ce qui est peut-être son droit.

Mais les électeurs ont aussi un droit : celui de trouver que M. Vézin dépasse les bornes, quand, pour des transactions toutes personnelles, il se sert, à jet continu, de son titre de président.

Quant à travailler aux questions qui intéressent le commerce en général, n'y comptez pas ! M. Vézin (les procès-verbal des séances de la chambre en font foi) n'a jamais collaboré à une œuvre importante d'intérêt public. On peut même affirmer qu'il tient ses collègues en petite estime. Tout dernièrement, l'on en a eu un exemple frappant : Le sympathique M. Rousé, rentrant en France après une cruelle maladie, a été invité à un banquet d'adieux par les autres membres de la chambre de commerce. M. Vézin n'a pas daigné y assister, alors qu'il en avait la faculté. Cette remarque nous a été faite par des membres mêmes de la chambre de commerce.

Que penser aussi de l'obstruction que M. Vézin a essayé de faire, ces jours derniers, lorsque M. le gouverneur général a voulu inaugurer la ligne du chemin de fer de Langson ? Était-ce pour « rendre service au Tonkin » que cet entrepreneur cherchait à mettre des bâtons dans les roues, alors que tout le monde sait l'importance qu'il y a, pour notre chère colonie, à ce qu'on apprenne en France que cette ligne est enfin ouverte ?

Non, M. Vézin n'a montré aucune des qualités exigibles d'un président de chambre de commerce. Il n'a pas représenté dignement ses électeurs ; il n'a que su exploiter habilement à son profit le titre qu'ils lui avaient confié.

Nous ne nous permettrons pas de présenter une liste à nos lecteurs d'Haïphong qui sont assez, grands garçons pour profiter de l'expérience acquise. Nous ferons simplement remarquer qu'une chambre de commerce doit, autant que possible, être composée de patentes honorables, ayant une situation commerciale ou industrielle bien établie. C'est seulement à ces conditions qu'une chambre de commerce constitue une force réelle, capable de traiter et de mener à bien les questions d'intérêt général. C'est aussi le seul moyen d'y établir l'équilibre entre les influences personnelles et d'empêcher que des intrigants d'un passé douteux s'y refassent une virginité et s'y taillent une sorte de prébende.

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1895)

Dimanche dernier ont eu lieu les élections pour la chambre de commerce.  
Sur 65 électeurs inscrits, il y a eu 34 votants qui se sont présentés à l'urne.

.....  
MM. Vézin et Berthoin, l'un président et l'autre membre sortant de la chambre de commerce, n'ont pas été réélus.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1896)

.....

M. Vézin, l'entrepreneur bien connu, rentre en France par ce courrier pour le règlement de diverses affaires et la mise en train de la construction du chemin de fer de Djibouti à Harrar dont sa maison de Paris a obtenu la concession.

M. Vézin laisse ici de gros intérêts et nous le verrons certainement revenir dans une colonie dont il a été l'un des pionniers et à laquelle il a su intéresser de grands établissements possédant de puissants moyens d'action et où il s'est fait une si large place par son énergie, son intelligence et son travail.

Nous lui souhaitons un bon voyage en formant l'espoir qu'il pourra être de retour parmi nous dans quelques mois.

---

## PLAN DOUMER ASSOCIATION AVEC SCHNEIDER

Agnès D'Angio,  
Schneider & Cie et les travaux publics, 1895-1949

### Heurs et malheurs au Tonkin

Les établissements Schneider ne disposent, en 1895, d'aucune structure ni d'aucun agent en Indochine. Le programme de chemins de fer étant l'un des plus gros prévus dans les colonies françaises, Michel-Schmidt y voit l'occasion d'affirmer le prestige de Schneider et Cie. En jouant sur ses relations, il réussit à s'associer pour les fondations et les maçonneries à deux entrepreneurs de travaux publics, Letellier et Vézin, celui-ci lui servant aussi de représentant à Hanoï. L'association Schneider et Cie & Charles Vézin et fils emporte le marché en novembre 1896.

[73] Les chantiers de travaux publics connaissent un nouvel essor avec le remplacement de Rousseau, mort en décembre 1896, par Paul Doumer, qui fait construire deux ponts importants à Hué et à Hanoï. Le premier, sur piles de maçonneries, et destiné au passage des voitures et des piétons, est adjugé à Schneider et Letellier <sup>3</sup> le 23 novembre 1897. Inauguré le 18 décembre 1900, il contribue à donner vie à la capitale de l'Annam <sup>4</sup>.

---

PARIS  
LE BANQUET DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE  
par E. BOIS-GLAVY  
(*Le Journal*, 23 décembre 1895)

Le 14<sup>e</sup> banquet des entrepreneurs de travaux publics de France a eu lieu, hier soir, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Chatelain, vice-président, remplissant intérimairement la fonction de président, vacante par la démission de M. Dulaud, donnée il y a deux mois.

.....  
M. Chatelain, après avoir parlé des intérêts corporatifs, a bu à deux entrepreneurs tonkinois, MM. Guillaume et Vézin frères [*sic* : *plutôt Guillaume frères et Vézin, ce*

---

<sup>3</sup> Vézin s'est retiré de la combinaison.

<sup>4</sup> Paul Doumer, *L'Indo-Chine française (Souvenirs)*, Paris, 1905, p. 176 et 314.

*dernier seul ayant été rapté !*], faits prisonniers, on se le rappelle, par les pirates, et qui assistaient à la réunion.

.....

ADJUDICATION DES PONTS EN FER  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1896)

La Commission chargée de l'examen des projets de ponts métalliques à construire sur la ligne de Phu-lang-thuong à la frontière de Chine a terminé ses travaux dimanche matin et proclamé les résultats suivants :

MM. Schneider et Cie (Creusot) et Ch. Vézin, ayant fait les offres les plus avantageuses, sont chargés de l'exécution.

.....

\_\_\_\_\_

Louis Félix DESSOLIERS  
(1870-1927)

Polytechnicien.  
Ingénieur chez Charles Vézin.  
Fondateur en 1902 de la Société française industrielle d'Extrême-Orient,  
transformée en 1910 en [Société française de dragages et de travaux publics](#).

N° 1088. — ARRÊTÉ approuvant le projet présenté par MM. Schneider et Cie et Charles Vézin, pour la construction de grands ponts à tabliers métalliques sur la ligne du chemin de fer et fixant le montant des dépenses autorisées pour ces travaux :  
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, novembre 1896)

Du 25 novembre 1896

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le programme et cahier des charges de l'adjudication sur concours pour la construction de grands ponts à tabliers métalliques pour le chemin de fer de Hanoï à la frontière de Chine, approuvé par M. le ministre des Colonies le 11 mars 1890 ;

Vu le projet déposé par MM. Schneider et Cie et Charles Vézin ;

Vu la lettre explicative adressée le 17 novembre 1896 à M. le président de la commission par M. Dessoliers, représentant de MM. Schneider et Cie et de M. Ch. Vézin ;

Vu l'apport de la commission spéciale instituée par arrêté du 16 août 1896 pour examiner les projets déposés pour ces concours, rapport concluant à ce que le projet déposé par MM. Schneider et Cie et Charles Vézin, soit accepté ;

Vu l'approbation donnée à ce rapport le 21 novembre 1896, ARRÊTE :

Article premier. — Le projet présenté par MM. Schneider et Cie et Charles Vézin pour la construction de grands ponts à tabliers métalliques sur la ligne de Hanoï à la

frontière de Chine à la traversée du canal des Rapides, du Song-cau, du Song-thuong et du Song-ki-Kong. est approuvé.

Art. 2. — Le montant des dépenses autorisées pour ces travaux est fixée :

Pour les travaux à l'entreprise à 1.849.512 fr. 01

Pour la dépense en régie sur somme à valoir à 150.487 99

Total général 2.000.000 fr. 00

Art. 3. — Le montant des sommes à payer en 1897 au titre desdits travaux ne pourra excéder sans nouvelle autorisation :

Pour les travaux à l'entreprise 1.000.000 fr. 00

Pour la dépense sur somme à valoir 50.000 00

Ces dépenses seront imputées jusqu'à concurrence de pareilles sommes sur les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 1897, chapitre 11, 2<sup>e</sup> section, article unique § 1<sup>er</sup> pour les travaux à l'entreprise et § 2 pour les dépenses sur somme à valoir.

Les crédits nécessaires pour terminer ou solder ces travaux seront ouverts, s'il y a lieu, par des arrêtés ultérieurs, soit sur les mêmes crédits au budget de 1897, soit sur les crédits de même nature inscrits aux budgets des exercices suivants.

Art. 4.— Le secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 25 novembre 1890.

Pour le gouverneur général empêché :

Le secrétaire général,

J. FOURÈS.

---

1896 (déc.) : FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE SAÏGON

---

N<sup>o</sup> 1199. — ARRÊTÉ autorisant M. Dessoliers  
à exploiter une carrière calcaire sise dans la plaine de Ky-lua.  
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, décembre 1896)

Du 30 décembre 1896

Le gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le câblogramme du Département, du 10 décembre 1896 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 1896 ;

Vu la demande formulée par M. Dessoliers, ingénieur, représentant MM. Schneider et Cie et Ch. Vézin, entrepreneurs ;

Vu le rapport du directeur des Travaux publics, nu 116, du 11 décembre 1896 ;

Sur la proposition du secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

Article premier. — M. Dessoliers, pour le compte de MM. Schneider et Cie et Ch. Vézin, est autorisé à exploiter à ciel ouvert, une carrière de pierre calcaire, sise dans la plaine de Ky-lua, près le champ de courses, telle qu'elle est limitée au périmètre figuré au plan annexé au présent arrêté et mesurant une superficie approximative de 15.000 mètres carrés.

Art. 2. — L'extraction annuelle minimum à laquelle est astreint le permissionnaire est fixée à 200 mètres cubes.

Art. 3. — Le permissionnaire sera soumis aux mesures d'ordre et de police édictées par t'arrête du 27 juin 1896 pour l'exploitation des carrières, le tout à peine d'annulation de la présente autorisation.

Art. 4. — Le droit. conféré par le présent arrêté ne peut être cédé qu'avec l'autorisation de l'Administration.

Art. 5. — Le permissionnaire est responsable de tous les dommages produits à la surface des travaux, soit au regard du Protectorat, pour la propriété, soit pour la jouissance, au regard de ceux qui la détiennent légalement à un titre quelconque.

Art. 6. — La présente autorisation sera annulée de plein droit, sans autre mise en demeure, pour inobservation de la clause de l'extraction minimum stipulée à l'article 2, à moins de dispense obtenue au préalable de l'Administration.

Art. 7. — Le Protectorat ne donne aucune garantie en ce qui concerne les ressources du gîte et ne peut encourir aucune responsabilité de ce chef pas plus que pour erreur dans la contenance.

Art. 8. — Le permissionnaire aura le droit d'occuper, en dehors du périmètre fixé au plan ci-annexé, les terrains domaniaux reconnus par l'Administration nécessaires à son exploitation, moyennant le paiement d'une indemnité à fixer à l'amiable ou à défaut, par experts, au profit des ayants droit.

Art. 9. — En cas d'abandon volontaire ou de retraits il ne sera dû au permissionnaire aucune indemnité pour les ouvrages souterrains ni pour les autres installations fixes établies au jour, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du périmètre qui lui a été attribué. Le permissionnaire sera tenu de débarrasser les terrains de toutes, les installations dans le délai d'un mois, à dater de la mise en demeure qui lui sera adressée à cet effet. Passé ce délai, il y serait procédé à ses frais à la diligence de l'Administration.

Art. 10. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration.

Hanoï, le 30 décembre 1896.

J. FOURÈS.,

Par le gouverneur général :

Le secrétaire général,

J. FOURÈS.

---

PARIS  
LE BANQUET DOUMER  
par E. BOIS-GLAVY  
(*Le Journal*, 15 janvier 1897)

Le banquet offert par le Syndicat de la presse coloniale a eu lieu, hier soir, à l'Hôtel Continental, et le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine y a été l'objet de marques de sympathie et d'ovations dont le souvenir lui rappellera souvent la mère-patrie pendant son séjour dans l'Extrême-Orient.

.....  
Fort heureusement, c'est le tour de parole de M. Vézin, le grand entrepreneur de travaux publics en Indo-Chine.

Dans un court discours, quoique très documenté, il fait à M. Paul Doumer un exposé de la situation industrielle et commerciale dans notre empire indo-chinois, et termine en ces termes :

A vous, qui avez en partage ces deux dons : la jeunesse et le talent, auxiliaires si puissants des entreprises humaines, l'avenir, Monsieur le gouverneur général, ne peut manquer de sourire. Il vous est réservé peut-être dans cet Extrême-Orient, où tant de

rivalités s'agitent, où tant d'ambitions sont aux prises, de faire de grandes et bonnes choses. Mettez-vous donc à l'œuvre plein de confiance. Du fond du cœur, nos vœux vous accompagnent. Nous mettons en vous, nous plaçons sous votre administration vigilante, active, productive, notre foi et nos espérances.

Monsieur le gouverneur général, par une voix qui voudrait être éloquente et qui n'est que sincèrement émue, les colons de l'Indo-Chine, qui comptent sur vous, vous apportent l'hommage de leur respectueux dévouement.

En leur nom, je bois à votre santé, à vos succès, à votre séjour prolongé en Indo-Chine.

.....

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1897)

C'est la maison Schneider et Cie (Le Creusot) qui a obtenu, au concours l'adjudication du pont de Hué, pour la somme de 750.000 fr.

Viennent après Fives-Lille, avec un million, et Eiffel et Cie 1.200.000 fr.

## REDÉPLOIEMENT HORS D'INDOCHINE

PARIS  
(*Le Journal*, 24 août 1897)

M. Porfirio Diaz, fils de l'illustre général, président de la République des États-Unis du Mexique, nous a fait, hier, l'honneur de visiter l'Hôtel du *Journal*.

Il était accompagné de M. J.-M. Vega Limon, le distingué consul général du Mexique en France et l'un des avocats les plus éminents près des tribunaux de la République mexicaine ; de M. Pugibet, le grand industriel dont la réputation a franchi l'Océan et auquel les sympathies sont aussi nombreuses dans l'ancien que dans le nouveau continent ; enfin, de M. Ch. Vezin.

M. Porfirio Diaz a été reçu par MM. Fernand Xau, directeur, et Le Page, secrétaire général. Il a visité avec beaucoup d'intérêt tous nos services.

Au bar du *Journal*, des toasts cordiaux ont été portés de part et d'autre.

TRAVAUX EFFECTUÉS DE 1898 À 1903
MEXIQUE
Assainissement de la ville de Mexico 16 MF
CHILI
Projet d'assainissement de la ville de Santiago-du-Chili
SERBIE
Études de l'assainissement de la ville de Belgrade.
Études des chemins de fer. Ligne de Paracin à Zajecar 105 km
BOLIVIE
Travaux hydrauliques de la <a href="#">Compania Huanchaca de Bolivia</a> 4 MF

# COMMENT VÉZIN OBTINT UN MARCHÉ AU MEXIQUE

L'INDOCHINE D'ANTAN  
SOUVENIRS

par Marc DANDOLO  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1932)

.....  
Nous eûmes le plaisir de faire la connaissance de Fernand Ganesco <sup>5</sup> en 1898 ; il avait été malade dans son poste lointain [à Xieng-Khouang (Laos)], privé de tout secours médical, et M. Doumer venait de se laisser fléchir et de le nommer commissaire du gouvernement pour la province du Cammon, avec résidence à Pak-Hin-Boun, c'est-à-dire un peu plus près de la zone civilisée. [...]

Et le soir, dînant en pleine forêt, Ganesco nous racontait des histoires avec un tel brio qu'on ne pouvait se décider à se coucher [...]. L'entends encore mon homme nous raconter dans une clairière laotienne et *inter pocula* [le verre en main], comment il procura à un entrepreneur tonkinois, monsieur Vézin ! la construction des égouts de Mexico (Vézin : encore un nom évocateur pour les très anciens !)

Résumons le récit — hélas, en le décolorant ! Ganesco est à Paris ; c'est son premier congé, et il a semé avec une maestria admirable ses économies laotiennes partout où l'on s'amuse. Les fonds sont au plus bas et il médite tristement sur cette pénurie de numéraire assis seul sur une banquette du café de Rohan, place du Palais Royal. Survient un personnage qui s'installe sur la même banquette, très brun, l'air d'arriver par un récent bateau de Caracas ou de Montevideo . Le flair de Ganesco s'émeut ; les atomes crochus s'accrochent insensiblement dans le bon sens entre le fils de Gregory et ce gentleman dont l'origine sud-américaine est si visible ; la conversation s'engage et le nouveau venu s'épanche. Il est mexicain ; son gouvernement l'a envoyé en France pour découvrir, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères, un entrepreneur sérieux qui voudrait bien contraindre les égouts de la Ville de Mexico... Or, chose incroyable et bien qu'il s'agisse d'un travail représentant quelques centaines de millions, il se heurte dans les milieux officiels à une indifférence navrante et il n'obtient rien de sérieux...

« Les égouts de Mexico ! s'écrie Ganesco ; ne cherchez plus ! J'ai votre affaire. » Il demande au Mexicain de vouloir bien l'attendre quelques instants, il saute dans une voiture et se fait conduire chez M. Vézin qu'il a connu comme gros entrepreneur au Tonkin. La chance le favorise : Vézin est chez lui et le reçoit. « Vézin, mon ami, voulez-vous vous charger de construire les égouts de Mexico ? » Vézin tombe des nues, mais on parle, on s'explique, le Mexicain est personnage officiel, il attend, il est facile de le voir, d'étudier l'affaire et d'arriver à une entente.

— Soit, dit Vézin.

— Oui, mais mon ami, en cas de succès, convenons de ce que vous me reconnaîtrez sur cette affaire ! »

---

<sup>5</sup> Fernand Ganesco : fils de Gregory Ganesco, publiciste d'origine roumaine connu sous le Second Empire, ami de Gambetta et Paul Bert. Il accompagne Paul Bert à Hanoï (1886). Puis sous-préfet d'Albertville en Savoie (1888), de Montdidier dans la Somme (1890) et de Loudun dans la Vienne (1891-1892). Blessé au bras dans un duel à l'épée qu'il avait provoqué pour défendre l'honneur de son père (déc. 1889). Poursuivi par ses créanciers. Candidat républicain dans la circonscription de Pontoise (1893). Correspondant de presse au Japon et en Chine pendant la guerre entre ces deux puissances (1896-1897). Recasé en Indochine. Expédié par Doumer à Xieng-Kouang, puis Pak-Hin-Boun (Laos). Chef de cabinet de Rodier, gouverneur de la Cochinchine (1903). Appelé au cabinet de Gaston Thomson, ministre de la marine (1905), membre de la commission de réforme de l'Office colonial (1905-1906), administrateur de Thu-dau-Mot (1907), puis de Tân-An (1910) et de Mytho. Poursuivi pour des faits graves qualifiés crimes, il bénéficie d'un non-lieu (*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1912). Admis, d'office, à faire valoir ses droits à une pension de retraite (*JORF*, 15 avril 1913).

Une lettre est rédigée séance tenante par notre entrepreneur : elle garantit à Ganesco, en cas de réussite, un pourcentage sur les travaux et, à la signature de l'accord avec le représentant du gouvernement mexicain, le versement d'une somme de cinquante mille francs. C'est fait ; on saute dans la voiture, on revient au café de Rohan. Le Mexicain a bien attendu. Filer avec lui à la Légation mexicaine est l'affaire d'un instant : le bien-fondé, l'exactitude des propositions, sont reconnus ; des accords préliminaires sont signés... Quelques jours plus tard, M. Vézin gagnait le Mexique et traitait réellement pour le travail proposé.

Ganesco, en attendant, avait remédié à l'impécuniosité d'une fin de congé, mais il déclarait avoir eu plus tard à se plaindre de l'attitude de Vézin à lui payer son pourcentage sur les travaux. De là, [quelques mots illisibles] une reconnaissance de l'oublieux entrepreneur. Force était de consulter, et Ganesco soumit l'affaire à... Raquez <sup>6</sup> !

---

#### NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1897)

M. Vézin a quitté Paris le 18 septembre afin d'aller s'embarquer pour le Mexique, où il a diverses entreprises en train. Il est accompagné d'un des fils Letellier<sup>7</sup>.

---

#### LE MONUMENT DE PUEBLA (*Le Journal*, 28 juin 1899)

Nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs la silhouette du monument commémoratif qu'on va élever à Puebla, à la mémoire des soldats français et mexicains morts dans la dernière guerre (1862-63). Ce monument est dû à l'initiative de la colonie française ayant à sa tête M. Benoît, ministre plénipotentiaire de France au Mexique, qui fut nommé président du Comité chargé de réunir les fonds qui atteignirent bientôt 140.000 piastres. La ville, représentée par son gouverneur, le général Mucio P. Martinez, offrit l'emplacement. Le Comité, désireux de bien faire, s'adressa pour l'érection de ce monument à deux des principaux artistes français, M. Morin-Goustiaux, l'architecte bien connu, et M. Jules Desbois, l'éminent statuaire.

---

<sup>6</sup> Alfred Raquez : créateur des Comptoirs laotiens, auteur de « Pages laotiennes », « Entrées gratuites », « Voyage au pays des Pagodes », mort commissaire du Laos à l'Exposition coloniale de Marseille.

<sup>7</sup> Probablement Henri Letellier (1868-1960) : voir ci-dessus.



On ne pouvait mieux choisir. La maquette fut acceptée au premier examen et la ville de Puebla possédera bientôt un des plus jolis morceaux d'architecture et de sculpture qui aient jamais orné un cimetière. Nous croyons devoir ajouter que M. Vézin, au nom de la société qui exécute en ce moment le réseau des égouts de Mexico, a coopéré à l'œuvre patriotique de la colonie française en se chargeant gratuitement de la construction de l'édifice.

---

#### NÉCROLOGIE

M. de Mier

(*Le Journal*, 19 décembre 1899)

Hier, ont été célébrées, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, les obsèques de M. de Mier, ministre du Mexique en France, commissaire général de la section mexicaine à l'Exposition de 1900. Le convoi funèbre s'est formé devant l'hôtel du défunt, rue Daru. M. Subervielle, beau-frère de M. de Mier, et MM. Louis Subarvielle, Marc de Polignac, Eustache de Escandon et la comte de Saché, ses neveux, conduisaient le deuil.

M. Philippe Crozier représentait le ministre des affaires étrangères. Parmi les personnes qui suivaient le convoi : MM. le marquis de Peralta, Manuel de Yturbe, ministre du Mexique à Paris ; Eugène Letellier, François Arago, Vézin, Sébastien de Mier, etc.

---

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS  
Au Mexique  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> septembre 1901)

Au cours des dix dernières années, le gouvernement mexicain a entrepris et mené à bonne fin un certain nombre de grands travaux d'utilité publique dont les plans sont exposés au pavillon du Mexique, au quai d'Orsay. Parmi ces travaux, il convient de citer l'œuvre colossale de l'assèchement de la vallée de Mexico.

Entourée de lacs dont le plan d'eau se trouve plus élevé que le niveau de son sol, la capitale du Mexique eut souvent à souffrir de désastreuses inondations.

Pour l'en garantir, il importait d'assurer l'écoulement du trop-plein des lacs, de lui procurer une sortie au travers de la ceinture de montagnes quienserre la vallée, et qui, hier encore, formait une barrière infranchissable.

En réalisant ce que n'avaient pu faire les divers gouvernements que le Mexique a eus depuis la conquête espagnole, l'administration du président Porfirio Diaz s'est assurée une page glorieuse dans les annales des grands travaux qu'a vus accomplir ce siècle.

Ces travaux, exécutés par MM. Pearson et fils, se composent d'un canal de plus de 48 kilomètres de long, sur une largeur qui varie de 20 à 48 mètres et qui aboutit à un tunnel de près de 10 kilomètres débouchant sur le versant opposé de la chaîne montagneuse.

Dans la même section, nous remarquons les plans dressés par un ingénieur mexicain, M. Gayal, pour l'assainissement de la ville même de Mexico, par un vaste régime d'égouts collecteurs lavés par de puissantes chasses d'eau. Ces importants travaux sont d'ailleurs exécutés par des entrepreneurs français, MM. E. Letellier et Vézin.

.....

---

1901 (octobre) : administrateur de la Compagnie Franco-Brésilienne de Diamants et de Carbone (liquidée en mai 1907)

---

MARCHÉ FINANCIER  
(*Le Journal des débats*, 20 janvier 1902)

.....  
La Huanchaca a conclu, le 6 janvier 1902, un contrat définitif d'exécution des travaux en question avec MM. Vézin et fils, entrepreneurs de travaux publics, et le 24 décembre 1901 avec la Société algérienne de constructions mécaniques.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(*Le Temps*, 28 mars 1902)  
(*Le Journal des débats*, 30 mars 1902)

Voici la lettre que reçoit ce jour le président de la Compagnie Huanchaca

ENTREPRISE CH. VÉZIN

« Paris, 26 mars 1902.

Monsieur le président,

Nous venons de recevoir le rapport de notre ingénieur concernant la vérification de l'étude de M. de la Mahotière.

Ce rapport confirme que son projet est en tout point exact et exécutable.

De plus, notre ingénieur nous informe que, par suite d'une modification du tracé du canal d'aménée, il peut porter la hauteur de chute à 95 mètres au lieu des 80 mètres prévus au rapport de M. de la Mahotière, ce qui vous donnera un supplément de 7 à 800 chevaux et vous permettra de disposer d'une force totale de 4.400 à 4.500 chevaux.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le 29 du courant partira d'Anvers par le steamer de la Compagnie Kosmos, le premier envoi des tuyaux d'acier de la conduite forcée de 1 m. 50.

Successivement, les 12 et 26 avril suivront les autres envois, le dernier devant avoir lieu au plus tard le 10 mai prochain.

Nous pouvons vous garantir ces dates d'expéditions, attendu que la Société des ateliers de Montreuil-sous-Bois qui construit ces tuyaux a pris toutes ses dispositions en conséquence.

Notre ingénieur nous avise également que les travaux du canal d'aménée sont commencés, et qu'il est plus que certain de terminer dans les délais que nous avons acceptés au contrat.

Vous pouvez donc être complètement assuré que vos travaux seront terminés dans les délais prévus.

Veillez agréer, etc.

C. VÉZIN. »

---

Commerce et industrie à Haïphong  
(*La Quinzaine coloniale*, 25 septembre 1902)

On nous fait connaître qu'une grosse société industrielle et commerciale [Soc. frse industrielle d'Extrême-Orient] s'installe à Haïphong. Elle est représentée ici par M. Dessoliers, qui fut longtemps, à Hanoï, ingénieur de la maison Vézin.

Cette société a acquis l'immeuble que M. Vézin avait fait construire boulevard de la République, ainsi qu'un terrain qui se trouve à proximité. Elle doit s'occuper de grands travaux.

---

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS  
(*Gil Blas*, 6 février 1903)

Départs :

Partent sur l'*Aquitaine*, le 7 février, à destination de New-York : ... M. Charles Vézin...

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des travaux publics  
(*Journal officiel de la République française*, 21 juillet 1903)

Chevaliers

Vézin (*Charles-Auguste*), entrepreneur de travaux publics : a exécuté de très importants travaux d'assainissement à Mexico, Santiago, Valparaiso et Belgrade, ainsi que de remarquable travaux hydraulique en Bolivie.

---

Société des ingénieurs civils  
Les ingénieurs français à l'étranger depuis 1889  
Procès-verbal de la séance du 10 janvier 1905

Mexique

MM. [Eugène] Letellier et Vézin ont été chargés des travaux d'assainissement de la ville de Mexico, travaux d'une importance de 30 millions effectués en 1898.

Autres États d'Amérique.

En 1902-1903, M. Vézin construit en Bolivie, pour la Compagnie de Huanchaca, un barrage sur le Rio Cayna, une canalisation de 11 km de longueur amenant une chute à l'usine de production d'énergie électrique installée par la Société Alsacienne [SACM].

---

Mexique  
Tuyaux de canalisation  
(*Gil Blas*, 24 juillet 1905)

La légation de France au Mexique signale, au nombre des articles demandés, les tuyaux en fer, pour canalisation, ceux d'un petit diamètre étant généralement importés d'Allemagne, et ceux d'un diamètre supérieur par le Steel Trust des États-Unis. Un grand débouché va bientôt se présenter pour ces produits. En effet, dans ces derniers temps, plusieurs gouverneurs de différents États du Mexique ont fait connaître leur désir d'obtenir des devis pour des travaux de canalisation pour l'adduction de l'eau de source et l'assainissement dans les principales villes placées sous leur administration. Il y a deux ans, la maison Letellier et Vézin, de Paris, a mené à bonne fin la construction des égouts de la ville de Mexico. Ce succès est de nature à encourager d'autres maisons françaises à soumissionner pour des travaux analogues à exécuter dans un avenir prochain dans d'autres villes du Mexique comme Monterey, Morelia, Puebla, Orizaba, etc.

---

1905 (novembre) : administrateur de la  
**SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE D'INDO-CHINE**

---

PARIS  
TERRIBLE ACCIDENT QUAI D'AUSTERLITZ

TROIS MORTS. — TROIS BLESSÉS  
(*Le Petit Journal*, 15 avril 1908)<sup>8</sup>

Sur les berges de la Seine, quai d'Austerlitz, entre le pont de Bercy et le pont d'Austerlitz, la Société concessionnaire du port et des magasins publics de Paris-Austerlitz fait construire de grands bâtiments qui doivent servir de docks.

.....  
Sous les ordres du commandant Pitot et du capitaine Normand, un détachement de sapeurs-pompiers arriva quai d'Austerlitz en même temps que MM. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, Bouvier, commissaire de police divisionnaire, et Yendt, commissaire de police du quartier, ainsi que M. Charles Vezin, entrepreneur général des travaux, et les ingénieurs.

.....  
TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX DU LOT  
Demande de M. Vézin, entrepreneur à Paris  
(*Conseil général du Lot*, avril 1909)

J'ai l'honneur de communiquer au Conseil général la lettre ci-jointe de M. Vézin, entrepreneur à Paris, qui désire concourir à l'adjudication des travaux des lignes de Tramways du département.

Je prie l'Assemblée départementale de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Je dois ajouter que J'ai déjà répondu à M. Vézin qu'il ne s'agissait pas de procéder à l'adjudication mais simplement de dresser des avant-projets des lignes à l'étude.

.....  
Syndicat d'initiative de Bougie  
Assemblée générale  
(*L'Écho de Bougie*, 4 juin 1910)

Sétif-Bougie

.....  
A la session d'octobre du Conseil général, deux demandeurs en concession se trouvaient en présence : M. Griffith, représentant d'un consortium londonien et M. Menut, ingénieur de la maison de construction Vézin et Cie, de Paris.

.....  
Deux concessionnaires s'étant présentés à la session d'octobre, M. Griffith et MM. Vézin et Co, et les demandes de subventions formées par ces deux concessionnaires éventuels, étant sensiblement rapprochées du chiffre prévu par la Colonie et le Département, votre Comité, s'est tenu en rapports constants avec ces deux sociétés.

.....  
<sup>8</sup> Article signalé par Corinne Krouck.

Profitant de son récent passage à Paris, votre vice-président, M. Galle, s'est rendu chez M. Vézin et l'a entretenu du projet réduit Bougie-Karrata et des dernières décisions du Conseil général.

Après un long entretien, M. Vézin a déclaré qu'il s'intéressait vivement à la réalisation de notre chemin de fer, et qu'il enverrait, très prochainement, un autre ingénieur pour étudier la possibilité d'exécuter cette nouvelle partie du programme avec une subvention réduite, en vue d'une proposition à faire à l'assemblée départementale à sa session du mois d'octobre prochain.

D'autre part, M. Griffith vient d'adresser à M. le gouverneur général, une demande tendant à l'autoriser à se faire remettre, par le service des Ponts et Chaussées, la copie du plan et profil en long de tracé, dans le but de compléter sa demande de la concession totale de la ligne moyennant une subvention, rentrant dans les limites prévues à la réunion de nos syndicats chez M. le gouverneur général.

Sur la prière de M. Griffith, votre Syndicat a prié M. Jonnart d'accueillir avec bienveillance cette demande et de faciliter la tâche de ce concessionnaire éventuel.

Il est permis d'espérer, étant donné les certitudes de rapport immédiat de cette ligne, que l'un quelconque des demandeurs en concession pourra réaliser la totalité du réseau, avec les seules ressources sur lesquelles nous savons aujourd'hui pouvoir compter.

.....

#### NECROLOGIE

René Vézin

(*Le Journal*, 27 décembre 1913)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. René Vézin, fils de M. Charles Vézin, entrepreneur de travaux publics.

Les obsèques auront lieu à Lagny (Seine-et-Marne) lundi, à onze heures et demie. On se réunira à la maison mortuaire, 6, impasse des Raimbault. Départ à 10 h. 35 par la gare de l'Est.

On est prié de considérer le présent avis comme faire-part.

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS FRANÇAIS (ACIF)

pour la plus grande France commerciale et industrielle

(*Le Temps*, 30 janvier 1915)

Vézin, travaux publics, 20, rue de Mogador.

(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1917)

[282] Plusieurs personnes avaient déjà commencé, au Tonkin, la culture du caféier d'Arabie : M. Cavelt, à Hung-hoa ; M. Vézin, à Hongay ; M. Cornu, à Hung-yên ; M. Voinier, chef du Service vétérinaire du corps expéditionnaire, dans la citadelle même de Hanoï.

DEUILS  
Charles Vézin  
(*Le Matin*, 8 mai 1919)

On apprend le décès de M. Charles Vézin, entrepreneur de travaux publics, chevalier de la Légion d'honneur. Ses obsèques auront lieu en l'église de la Trinité, où l'on se réunira, le vendredi 9 mai, midi. L'inhumation aura lieu à Joigny (Yonne).

---

REMERCIEMENTS  
(*Le Matin*, 14 mai 1919)

M<sup>me</sup> veuve Charles Vézin et sa famille prient toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion du décès de leur époux et parent M. Charles Vézin, entrepreneur de travaux publics, chevalier de la Légion d'honneur, de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

---

VOYAGE DE S. M. KHAI-DINH  
DANS LE NORD-ANNAM ET AU TONKIN (1)  
administrateur des services civils.  
(*Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 3<sup>e</sup> trim. 1918)

30 avril 1918. — Lang-Son. — [170] J'ai le plaisir de rencontrer quelques « anciens » de l'époque mouvementée de 1892-1895. Il nous semble revoir les longues théories de coolies de réquisition mis à la disposition de l'ingénieur Vézin, constructeur de la voie, qui fut enlevé par les pirates, le 1<sup>er</sup> juillet 1892, et rendu un mois après à la liberté, moyennant une rançon de 60.000 piastres.

.....

---